

## Nouvelles mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 en Alberta

Le 17 mars 2020

Le gouvernement déclarera l'état d'urgence de santé publique plus tard aujourd'hui, donnant aux autorités, en vertu de la Loi sur la santé publique, le pouvoir de réagir à la pandémie de COVID-19.

De plus, le Centre des opérations provinciales de l'Alberta est passé du niveau 3 au niveau 4, le niveau le plus élevé. À compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures supplémentaires, y compris l'annulation d'événements qui rassemblent plus de 50 personnes.

« Il s'agit d'un moment sans précédent dans notre histoire, et une action décisive s'impose. Nous reconnaissons que ces mesures auront une incidence profonde sur la vie des Albertains et des Albertaines, mais elles sont nécessaires dans le contexte de cette pandémie croissante. »

*Jason Kenney, premier ministre*

« Ces mesures sont nécessaires si nous voulons limiter la propagation de la COVID-19 dans notre province. Notre objectif est de réduire les possibilités de transmission de la maladie en limitant le temps que les Albertains et les Albertaines passent au sein de grandes foules et d'espaces bondés. Tous les Albertains et les Albertaines doivent agir dès maintenant et suivre toutes les mesures de santé publique recommandées. La protection de la santé des Albertains et des Albertaines est et sera toujours notre priorité absolue. »

*D<sup>e</sup> Deena Hinshaw, médecin hygiéniste en chef*

Parmi les mesures supplémentaires, notons les suivantes :

- Les rassemblements de masse sont maintenant limités à un maximum de 50 personnes. Cela comprend les rassemblements religieux et les événements familiaux comme les mariages. Les épiceries, les centres commerciaux, les établissements de santé, les aéroports, l'Assemblée législative et d'autres services essentiels ne sont pas inclus.
- Pour limiter le temps que les Albertains et les Albertaines passent au sein de grandes foules et d'espaces bondés, il est interdit à tous les Albertains et Albertaines de fréquenter des

### Renseignements connexes

[COVID-19 info for Albertans](#)  
(en anglais seulement)

[Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Conseils aux voyageurs](#)

### Multimédia

[Conférence de presse](#)  
(en anglais seulement)

### Demandes des médias

Tom McMillan  
780-422-4905  
Directeur adjoint des communications, Santé Alberta

installations récréatives publiques et privées, y compris les gymnases, les piscines, les arénas, les centres de sciences, les musées, les galeries d'art, les centres communautaires, les centres de jeux pour enfants, les casinos, les centres de divertissement de course et les salles de bingo.

- Les restaurants, les cafés, les bars à café, les aires de restauration et les autres établissements de service alimentaire, y compris ceux qui ont un permis d'alcool qui permet la présence de mineurs sont limités à 50 p. 100 de leur capacité, jusqu'à un maximum de 50 personnes. Les commandes à apporter, les services de livraison et les services au volant sont permis. Les établissements titulaires d'un permis d'alcool seront autorisés également à livrer de l'alcool.
- À l'heure actuelle, les cuisines communautaires sans but lucratif, les soupes populaires et les cuisines religieuses sont exemptées, mais on s'attend à ce que des pratiques de désinfection et un soutien soient mis en place.
- Jusqu'à nouvel ordre, il est interdit à tous les Albertains et Albertaines de fréquenter des bars et des boîtes de nuit, là où la loi interdit la présence de mineurs.

Les municipalités, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif qui offrent des services de soutien social recevront immédiatement 60 millions de dollars pour soutenir leurs initiatives en réponse à la COVID-19. Du financement sera versé aux refuges pour adultes sans abri, aux refuges d'urgence pour femmes et au programme des Services de soutien à la famille et à la communauté (Family and Community Support Services, FCSS), qui aide les municipalités et les organisations de la société civile à fournir des services aux Albertains et aux Albertaines vulnérables.

Les Albertains et les Albertaines sont invités à visiter le site [alberta.ca/COVID19](https://alberta.ca/COVID19) (en anglais seulement) pour obtenir les plus récents renseignements, conseils et ressources.